

**SCI MICHEL THOMAS
67 BD EXELMANS
75016 PARIS**

mail : scimt@sfr.fr

Cabinet GERLOGE

mail : gilles.beguin@gerloge.fr
mail : f.aubry@gerloge.fr

Sérignan, le 21 mars 2016

Cher Monsieur,

Suite à ma visite des locaux (220 bd Villette) le 09 novembre 2015, je vous ai demandé d'organiser une réunion le 25 novembre 2015 pour constater les dégradations dûes aux fuites des écoulements des eaux usées. Ces dommages impactent négativement l'usage des locaux loués.

Devant l'ampleur des dégâts, il a été proposé une inspection télévisée des réseaux d'assainissement de l'immeuble.

Le Cabinet GERLOGE a pris les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette inspection.

Par mail reçu ce jour, le Cabinet GERLOGE me transmet le rapport d'inspection télévisée établi par la société Techmo Hygiène (93150 Le Blanc Mesnil) en date du 17 février 2016.

Ce rapport mentionne des obstructions partielles ou totales (tronçon E4 vers aval 3 & E5 aval 4) qui ont contraints d'arrêter l'inspection à 9,00 ml' à partir du point haut et une fissure ouverte (E1 aval 1) en plus des nombreux dépôts.

Il serait absolument inacceptable que rien n'ait été entrepris depuis la réception de ce rapport.

Vous voudrez bien me communiquer, par retour, les actions menées pour remédier à ces obstructions et m'assurer de la réalisation effective des réparations ou me faire connaître ce qui s'y oppose.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Thibault THOMAS

correspondance à adresser : Monsieur Thibault THOMAS

9 impasse les Hauts de Sérignan - 34410 SERIGNAN

Société Civile au capital de 7.622,45 €

RCS Paris D 378 798 995 00031 - APE 702C